



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Débat d'orientation budgétaire 2023

- ↪ Un contexte international, source d'inquiétudes compte-tenu de la persistance de la guerre en Ukraine et des tensions en Chine ;
- ↪ Un contexte national entre Résilience, Ralentissement et Reprise ;
- ↪ Une navigation entre contraintes et incertitudes ;
- ↪ Une crise énergétique majeure ;
- ↪ Une inflation durable (4,3% au PLF 2023) ;
- ↪ Des taux d'intérêts relevés, un plafonnement lié au taux d'usure, et un accès au crédit bancaire durci ;
- ↪ Un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales limité + 3,8 % dès 2023 ;
- ↪ Disparition de la CVAE et son remplacement par une fraction de TVA.

- ➔ Préserver nos équilibres financiers globaux avec un recours à l'emprunt mesuré et soutenable ;
- ➔ Se prémunir d'un autofinancement satisfaisant pour ne pas obérer notre capacité d'investissement ;
- ➔ Maintenir un programme ambitieux de soutien aux investissements nécessaires à l'aménagement et à l'équipement du département, en réservant une large part à l'appui des projets portés par les collectivités auboises ;
- ➔ Disposer des moyens d'action suffisants en vue de faire face aux enjeux essentiels et prioritaires du territoire.

Orientations budgétaires 2023 du budget principal

	Dépenses	Recettes
Investissement	105 M€*	79,5 M€**
Fonctionnement	329,5 M€	355 M€
TOTAL	434,5 M€	

* y compris 3,5 M€ de remboursement du capital de la dette

** y compris 59 M€ d'emprunt d'équilibre

d'autofinancement prévisionnel

**Recettes
de fonctionnement**
355 M€

**Dépenses
de fonctionnement**
329,5 M€



**AUTOFINANCEMENT
POUR LES INVESTISSEMENTS**

25,5 M€

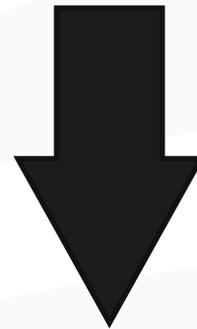
soit 25,12 % des investissements hors
remboursement de la dette

d'investissements prévisionnels

**Recettes
d'investissement**
79,5 M€



**Autofinancement
pour investissements**
25,5 M€



**CAPACITÉ
D'INVESTISSEMENT**
105 M€

Nos priorités essentielles en matière d'action départementale

La première priorité d'action continuera d'être les solidarités humaines

- ➔ Le Fonds de solidarité au logement sera porté à 1 M€.
- ➔ Renforcement de notre action en faveur de la protection de l'enfance et des moyens consacrés au soutien des établissements, y compris le Centre départemental de l'enfance, et à leurs personnels.
- ➔ L'accompagnement du vieillissement s'amplifiera compte-tenu des besoins sociaux grandissants (APA).
- ➔ Poursuite de la déclinaison de la feuille de route Insertion avec 7,8 M€ prévus.
- ➔ Mise en œuvre d'actions en matière de santé et d'attractivité auprès des professionnels.
- ➔ Soutenir l'accès à l'éducation et au sport pour les jeunes porteurs de handicap.
- ➔ Ouverture d'un programme d'investissements pour la restructuration de certains ESSMS avec 2,8 M€ de crédits de paiement.

Favoriser l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale

- ➔ Ouverture d'une nouvelle autorisation de programme (AP) spécifique dédiée à la réalisation d'opérations de rénovation énergétique.
- ➔ Renforcement de l'enveloppe de rénovation des bâtiments vieillissants.
- ➔ Actions de déploiement de production énergétique sur des sites départementaux.
- ➔ Lancement d'une étude prospective d'ampleur, préparatoire à un plan de soutien des ESSMS, avec une inscription d'un montant de 300 K€ partagée avec la Banque des Territoires.
- ➔ Mettre en œuvre un programme d'appui aux opérations de rénovation et amélioration de l'habitat adapté aux conditions de ressources des foyers aubois.
- ➔ Accompagnement des enjeux de mobilité des personnes (mobilité douce, covoiturage) et du fret ferroviaire.
- ➔ Mise en place d'un dispositif spécifique de soutien au regroupement de parcelles et actions autour du domaine de la forêt et les espaces naturels sensibles.

Apporter un soutien résolu à l'attractivité et à l'équipement du territoire

- ➔ Engagement auprès des bailleurs dans le développement de projets spécifiques en centre-bourg sur du bâti existant avec un premier crédit d'environ 500 K€.
- ➔ Conservation des financements au profit des structures de l'enseignement supérieur pour un montant total de 1,9 M€ en fonctionnement.
- ➔ Soutenir l'effort de promotion de la Cité du vitrail et la CIME, en vue de leur rayonnement.
- ➔ Poursuite d'une aide au profit des investissements structurants des Communes et des EPCI (10,9 M€).
- ➔ Création d'un dispositif adapté pour les très petites Communes.
- ➔ Un programme routier départemental conséquent.
- ➔ Définir des orientations nouvelles sur les priorités de soutien à la transition numérique dans les territoires, en priorité au service des Communes et EPCI, et intégrant des enjeux de mutualisation, d'ingénierie, de sobriété et de sécurité.

- ➔ Proposer une évolution de + 6 % des dotations pour les collèges publics et privés de l'Aube (4,2 M€).
- ➔ Poursuivre les actions en faveur des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ➔ Inscrire un programme d'investissements ambitieux au profit des collèges de près de 76,9 M€ en AP, dont 5,2 M€ de crédits de paiement en 2023.
- ➔ Maintien des aides en fonctionnement des associations du domaine culturel et sportif.
- ➔ Sur les enjeux de sécurité civile, renforcement de l'aide au SDIS à hauteur de 8,3 M€ en fonctionnement, des investissements bâtimentaires (0,7 M€), une grande échelle (prévision de 0,6 M€) et la rénovation de l'état-major à Troyes (2 M€).

- ➔ Amélioration des conditions d'accueil physique de certains services départementaux.
- ➔ Renforcement des effectifs pour s'assurer de la bonne atteinte des objectifs fixés.
- ➔ Soutenir l'action de recrutement, le développement de l'apprentissage, et l'attractivité des emplois.
- ➔ Poursuite de l'engagement de la Collectivité en reconnaissance du travail accompli par les personnels.

LES PRODUITS FISCAUX

253,6 M€

Fiscalité directe	39,1 M€
<i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	16 M€
<i>dont DCP - dotation de compensation péréquée</i>	8,2 M€
<i>dont IFER - imposition forfaitaire des entreprises de réseaux</i>	7 M€
<i>dont FNGIR - fonds national de garantie individuelle de ressources</i>	5 M€
<i>dont attribution de compensation Région GE</i>	2,1 M€
<i>dont fonds de péréquation CVAE et autres</i>	0,8 M€
Fraction de TVA (<i>remplacement de la TFPB</i>)	77 M€
Fraction supplémentaire de TVA	2 M€
TSCA - taxe sur les conventions d'assurance	47 M€
TICPE - taxe intérieure de consommation des produits énergétiques	30 M€
DMTO – droits de mutation à titre onéreux	33 M€
Fonds de péréquation des DMTO	20 M€
Taxe sur l'électricité	4,5 M€
Redevance des mines et produits divers	0,3 M€
Taxe d'aménagement	0,7 M€

LES CONCOURS DE L'ÉTAT

93 M€

DGF - dotation globale de fonctionnement	49,4 M€
Dotations CNSA (APA et conférence des financeurs)	16,2 M€
DCRTP - dotation compensation réforme TP	5,5 M€
Dotations CNSA (PCH et MDPH)	4 M€
FMDI - fonds de mobilisation départemental d'insertion	3,3 M€
DTCE - compensations d'exonération	2,5 M€
DGD - dotation générale de décentralisation	2,3 M€
Autres concours (FCTVA, participations)	9,8 M€

LES AUTRES RECETTES, PRODUITS EXCEPTIONNELS

8,4 M€

Produits, services et ventes	3,3 M€
Autres produits de gestion courante	3,8 M€
Autres recettes diverses (dont FSE)	1,3 M€

TOTAL : 355 M€

Les dépenses de fonctionnement (1/2)

INTÉRÊTS DE LA DETTE	1,0 M€
-----------------------------	---------------

CHARGES DE PERSONNEL	68,1 M€
-----------------------------	----------------

CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	24 M€
------------------------------------	--------------

dont achats, fluides, fournitures et petits équipements	6,2 M€
dont entretien, maintenance et réparations	6,1 M€
dont abonnements, formations, AMO, études, communications et honoraires	5,8 M€
dont frais de transport et déplacements (y compris élèves handicapés)	3,2 M€

REVERSEMENT AU FONDS DE PÉRÉQUATION DMTO	3,2 M€
---	---------------

APA	44,3 M€
------------	----------------

dont APA versées à domicile	24,3 M€
dont APA versées aux établissements	14,8 M€
dont financement de l'avenant 43	2 M€
dont dotation Qualité pour les SAAD	1 M€

Les dépenses de fonctionnement (2/2)

RSA et dépenses d'insertion	68,1 M€
------------------------------------	----------------

dont allocation RSA	59 M€
dont dépenses d'insertion	7,8 M€

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120,2 M€
---	-----------------

dont frais de séjours en établissements (PA/PH/enfance)	67,5 M€
dont PCH et ACTP	13 M€
dont dotation de fonctionnement du Centre départemental de l'enfance	12,5 M€
dont subventions de fonctionnement aux tiers	10,3 M€
dont contribution au SDIS	8,4 M€
dont dotations de fonctionnement des collèges	4,2 M€
dont aides individuelles (enfance et famille, bourses...)	2,4 M€

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS	0,6 M€
---	---------------

TOTAL : 329,5 M€

Les recettes d'investissement

FONDS DE COMPENSATION TVA (FCTVA)	7,5 M€
--	---------------

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES	1,5 M€
---	---------------

AUTRES RECETTES	11,5 M€
------------------------	----------------

dont remboursements d'avances des budgets annexes	6,7 M€
---	--------

dont subventions de l'État et autres collectivités	3,7 M€
--	--------

EMPRUNT D'ÉQUILIBRE	59 M€
----------------------------	--------------

TOTAL :	79,5 M€
----------------	----------------

Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE	71 M€
--	--------------

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	26,5 M€
---------------------------------	----------------

dont projets structurants :	9 M€
-----------------------------	------

REMBOURSEMENT DE LA DETTE	3,5 M€
----------------------------------	---------------

PARTICIPATION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2 M€
---	-------------

AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES & OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 M€
--	-------------

dont avances pour les budgets annexes	1,7 M€
---------------------------------------	--------

dont aménagements fonciers	0,2 M€
----------------------------	--------

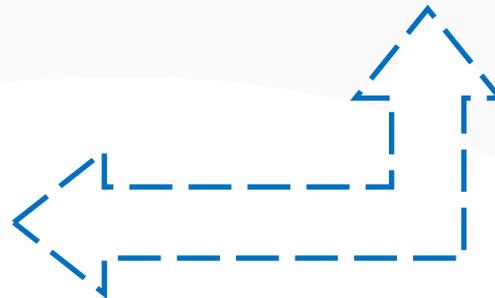
TOTAL :	105 M€
----------------	---------------

Orientations budgétaires 2023 des 6 budgets annexes

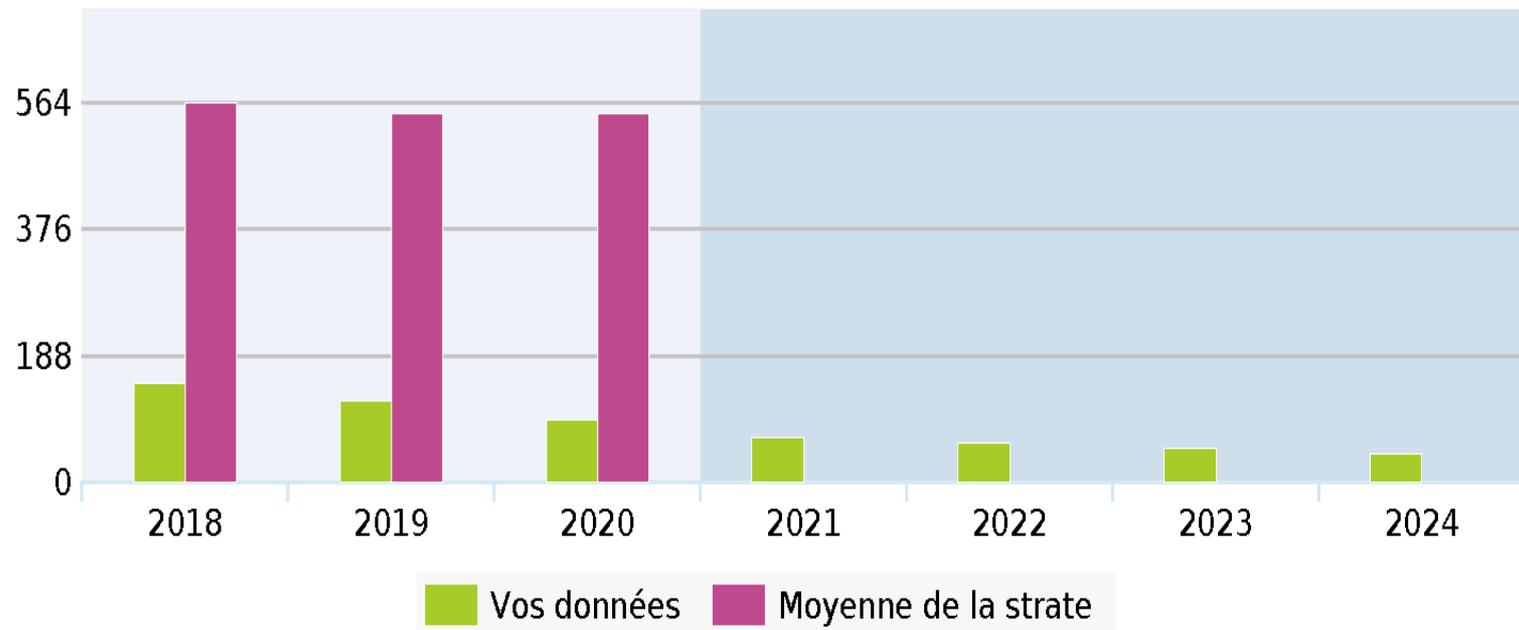
	Dépenses	Recettes
Investissement	9,4 M€	1,8 M€
Fonctionnement	14,9 M€	22,5 M€
TOTAL	24,3 M€	

DOB 2023 des budgets annexes :

- Centre départemental de l'enfance : 12,7 M€
- Immobiliers d'entreprise : 2,4 M€
- Zones d'activités : 5,7 M€
- Laboratoire départemental : 1,2 M€
- Ports et Lacs : 2,1 M€
- Prestations aux communes : 0,2 M€



Évolution de l'encours de dette en €/habitant pour les Départements de 250 000 à 499 999 habitants



À la fin de l'année 2023, l'encours de dette projeté, sans recours à l'emprunt durant l'exercice, s'établirait à 15,4 M€ tenant compte d'un remboursement du capital de 2,5 M€.

Ces orientations budgétaires 2023 doivent permettre de fixer les priorités pour l'action départementale visant notamment à :

- être en capacité d'honorer notre soutien aux publics les plus fragiles et ceux qui sont accompagnés dans le cadre des établissements et services sociaux et médicosociaux ;
- conduire nos politiques contractualisées, particulièrement dans les domaines de la protection de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté ;
- assumer le fonctionnement des nouveaux équipements et ceux existants, en priorité la Cité du vitrail et la CIME ;
- mobiliser nos investissements pour permettre la réalisation de projets en vue de soutenir l'activité économique, sociale et nous préparer à des transitions durables ;
- maintenir une recherche permanente de l'efficacité de la dépense publique ;
- accompagner l'administration départementale dans les enjeux auxquels elle doit faire face en matière de transformation de l'action publique, de cadre de travail, au service des Auboises et des Auboises.